



Le Plessis-Pâté

ARRETE DU MAIRE N° A307-2026

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

&

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES ET DES PIETONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

- 91220 LE PLESSIS-PÂTÉ -

CTM/CDE

Le Maire de la Commune du PLESSIS-PÂTÉ (Essonne)

Vu les articles L.2213-1, L.2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-1 et suivants,

Vu les articles R.417.10 – R.417.11 et R.411.25 alinéa 3 du Code de la Route,

Vu les articles L 325-1 à L 325-3 du code de la route,

Vu la délibération n°073-2024 du 16 décembre 2024 relative aux redevances et règles d'occupation du domaine public,

Vu la demande faite par la société EUROBAT 37 rue de la Maison Rouge – 77185 LOGNES, représenté par Atas Erdal et Ismail Hizem (i.hizem@euro-bat.com/travaux@euro-bat.com)

pour l'implantation d'une ligne électrique aérienne provisoire pour le chantier CHARCOIX, Ilot 4 (Crédit Agricole) au 66 route de Corbeil (1-3-5 Place Jane Evrard) sur la commune du Plessis-Pâté.

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité des automobilistes et des piétons de réglementer temporairement la circulation pendant les travaux,

Considérant que le plan de cheminement électrique provisoire est validé par la société SORGEM,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront temporairement interdits au droit des travaux en cours, et ce pendant toute la durée et suivant les besoins du chantier, la circulation des véhicules au droit des travaux sera alternée et régulée par du personnel affecté à cet effet. (Plans de cheminement électrique et pose des buses annexés)

Installation électrique :

- ✓ Depuis le poste Marinette situé 1 avenue de la Rogère
- ✓ **21** buses en béton de 0.80 x 0.80 x 1 m (longueur x largeur x hauteur)
- ✓ **21** poteaux bois d'une hauteur de 8,00 m
- ✓ **410** ml de câble électrique fixé en tête des poteaux (hauteur de passage sous câble minimum de 7 m)

Préconisation d'installation :

- ✓ Pose des buses en béton et des poteaux bois à l'aide d'un camion auto-déchargeable avec bras de grue. La zone sera signalée. Un « homme trafic » assurera la circulation.
- ✓ Installation du câble en tête de poteau à l'aide d'un camion nacelle. La zone sera signalée. Un « homme trafic » assurera la circulation.

Article 2 : L'Entreprise précédemment citée aura à sa charge la signalisation réglementaire de son chantier de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES
Du 05 octobre 2026 au 05 juillet 2028 inclus**

Article 3 : L'Entreprise précédemment citée aura à sa charge l'affichage du présent arrêté sur le site **au minimum 48h avant le démarrage des travaux**. Elle aura à sa charge la remise en état de l'ensemble des zones impactées par les travaux.

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 29

Site : www.leplessispote.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

Article 4 : Les automobilistes et les piétons sont informés de ce qui précède par la mise en place préalable de barrières et du présent arrêté par l'entreprise en charge des travaux.

Article 5 : Les automobilistes et piétons qui ne respecteront pas ces dispositions sont passibles de sanction au regard des articles R.417-10 - R.417-11 et R.411-25, alinéa 3 du Code de la Route.

Article 6 : La redevance d'occupation du domaine public étant fixée à 2,50 € par jour et par mètre carré, et conformément à la délibération susvisée prévoyant une exonération pour les occupations liées aux travaux de construction de logements sociaux, l'entreprise mentionnée ci-dessus devra verser à la commune du Plessis-Pâté la somme de **5 975,21 €**.

Article 7 : Les recettes afférentes sont inscrites au budget principal, article 70323.

Article 8 : Cet arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Article 9 : Madame la Directrice Générale des services,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait au PLESSIS-PÂTE, le 24 septembre 2026.

Fait et arrêté les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa
responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Versailles, dans un
délai de deux mois à compter de la
présente notification ou publication
électronique.

Date de télétransmission du
présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire,
Sylvain TANGUY



Installation électrique provisoire depuis transfo Marinette CA- LES CHARCOIX

← 1 Av. de la Rogère
Le Plessis-Pâté, Ile-de-France

Voir plus de dates





[Handwritten signature in blue ink]



NOUVEAU QUARTIER LES CHARCOIX



—ROUTE DEPARTEMENTALE 19

Architecte  A 26	Paysagiste CO2 paysagiste	Bureaux d'études    	Bureau de contrôle 	LES CHARCOIX - ILOT 4		Plan de situation du Terrain		PC1a
				PERMIS DE CONSTRUIRE	Date : 05.03.2024	Ech : ème	3564	